



Madame, Monsieur,

L'amélioration continue de votre qualité de vie est l'un des principaux objectifs des élus et des agents de Limoges Métropole, qui œuvrent au quotidien afin de vous donner satisfaction.

À l'occasion des visites portes ouvertes organisées l'été dernier, au regard des échanges formulés lors de la concertation préalable concernant l'avenir du traitement des déchets, ou encore durant la réunion en présence des riverains le 25 octobre dernier, j'ai pu constater une certaine défiance de votre part à l'égard de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM).

Aussi, il est de ma responsabilité de réussir à transformer ce ressenti en confiance. Cette volonté qui m'anime doit se traduire par plus de transparence, plus de concertation, plus de communication et plus de sensibilisation auprès de vous.

Ainsi, c'est avec plaisir que je vous fais parvenir cette première lettre d'information semestrielle concernant l'actualité liée à la CEDLM.

Cette lettre s'accompagne également du lancement d'un nouveau site internet dédié à la Centrale énergie déchets qui vous permettra à terme de disposer à votre convenance des performances environnementales qui lui sont liées.

Je mesure parfaitement l'importance de tenir chacune et chacun de vous informés de l'actualité de cet équipement qui fait partie intégrante de votre quotidien. Malgré une communication importante de Limoges Métropole, j'ai conscience que cette lettre permettra à celles et ceux parmi vous ne maîtrisant pas l'outil informatique de bénéficier des informations les plus importantes en vos qualités de riverains.

C'est la raison pour laquelle, d'autres outils viendront prochainement compléter ce nouveau dispositif de communication, à travers des alertes par SMS ou encore la création d'un observatoire des odeurs.

Comme vous le savez également, un important temps d'échange et de concertation a eu lieu en septembre et octobre derniers concernant l'avenir du traitement des déchets sur notre territoire. Vous avez ainsi eu l'occasion de vous exprimer lors de la tenue de réunions publiques, d'ateliers, de stands ainsi que sur le site internet dédié.

À ces occasions, vous avez pu compter sur l'implication des agents de Limoges Métropole et la présence de ma vice-présidente, Madame Sarah GENTIL. Soyez assurés de leur engagement présent et futur pour continuer à mener à bien nos projets et à agir en faveur d'un territoire attractif, résilient, exemplaire mais surtout au service de sa population.

Permettez-moi, enfin, de vous informer que le Conseil communautaire de Limoges Métropole, réuni le 2 mars 2023, a voté à l'unanimité la poursuite de ce projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique, laquelle se situera en contrebas de l'actuelle CEDLM.

Un comité de suivi sera prochainement créé afin d'informer les habitants de l'avancement de ce projet et d'imaginer ensemble l'aménagement du site, au service des habitants du quartier et dans le respect de l'environnement végétal existant.

Je vous souhaite une belle lecture.

*Fidèlement,*  
**Guillaume GUÉRIN**  
PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

### STVL, TITULAIRE DU NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Conseil communautaire de Limoges Métropole a autorisé le lancement d'un marché public global de performances relatif à « l'exploitation de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole ».

La procédure s'est déroulée par phases afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier. Elle a été conduite par un comité de pilotage créé à cet effet, composé d'élus, de

personnels qualifiés de Limoges Métropole et de représentants externes compétents en la matière.

Après 12 mois de procédure, l'exploitation de la CEDLM a été de nouveau confiée à la Société de traitement et de valorisation des déchets du Limousin (STVL), filiale de Veolia, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, renouvelable 2 fois 1 an.

### LE SITE ET LA GAZETTE DES RIVERAINS COMME PREMIÈRES MESURES DU PACTE DE CONFIANCE

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement d'un site dédié à la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole [www.cedlm.fr](http://www.cedlm.fr)

Il a pour principaux objectifs :

→ **De partager** l'actualité du site : visites, événements, vie de la centrale...

→ **D'informer** des travaux à venir.

→ **De communiquer** les données de fonctionnement, notamment les données environnementales.

Cette dernière fonctionnalité sera déployée au 2<sup>e</sup> semestre 2023 en raison

des développements informatiques à créer avec les équipements existants. Ce nouveau site internet est accompagné de cette 1<sup>re</sup> gazette dédiée aux riverains et distribuée dans vos boîtes aux lettres tous les semestres.

Limoges Métropole et la STVL vous proposent également de bénéficier d'un système d'information par SMS très réactif en cas d'incident sur le site.

**Si vous souhaitez bénéficier de ces alertes, complétez le formulaire ci-joint (ou sur [www.cedlm.fr](http://www.cedlm.fr)) et déposez-le dans la boîte aux lettres à l'entrée du site, rue de Faugeras.**

### LA CRÉATION D'UN « OBSERVATOIRE DES ODEURS »

Nous sommes à la recherche de **10 à 25 riverains volontaires pour composer le futur « observatoire des odeurs » de la CEDLM.**

En effet, les échanges avec les riverains en 2022 ont permis de mettre en évidence des gênes odorantes très localisées émanant du stockage des déchets dans la fosse.

Un nouveau dispositif de suppression des odeurs sera installé d'ici quelques

jours. En complément, Limoges Métropole souhaite créer un « jury de nez » avec des riverains formés, permettant une réactivité importante en cas de signalement. Une réunion dédiée à cette thématique vous sera proposée prochainement pour plus d'informations.

**Si vous souhaitez participer, complétez le formulaire ci-joint (ou sur [www.cedlm.fr](http://www.cedlm.fr)) et déposez-le dans la boîte aux lettres à l'entrée du site.**



**CEDLM, Centrale énergie déchets de Limoges Métropole**

Rue de Faugeras 87280 Limoges  
Bus arrêt Montarauds

[cedlm.fr](http://cedlm.fr)



## N° 1 LA GAZETTE DES RIVERAINS

La Centrale  
énergie déchets  
de Limoges  
Métropole  
vous informe

[cedlm.fr](http://cedlm.fr)

BILAN DE LA CONCERTATION  
SUR L'AVENIR DU TRAITEMENT  
DE NOS DÉCHETS

STVL, TITULAIRE DU NOUVEAU  
MARCHÉ D'EXPLOITATION

LE SITE ET LA GAZETTE DES RIVERAINS COMME  
PREMIÈRES MESURES DU PACTE DE CONFIANCE

LA CRÉATION  
D'UN « OBSERVATOIRE DES ODEURS »

# BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE « L'AVENIR DU TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN CREUSE: VERS LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE CHALEUR? »

Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement a été organisée du 12 septembre au 21 octobre 2022. Elle a permis de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. L'Entente intercommunale, composée d'Euolis 23, de Limoges Métropole et du Syndicat départemental d'élimination des déchets de la Haute-Vienne (SYDED 87) a publié son bilan de clôture après celui des deux garantes nommées par la Commission nationale du débat public. En voici les grandes lignes.



Retrouvez l'intégralité des bilans de la CNBP et de l'Entente sur :

→ [avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr](http://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr)

→ [limoges-metropole.fr](http://limoges-metropole.fr)



## Les enseignements et les orientations de l'Entente : SUR LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

L'Entente a pris acte du consensus sur la priorité à accorder à la prévention des déchets. Si les ratios d'ordures ménagères résiduelles (OMr) en 2030 sont ambitieux, l'Entente s'engage à réétudier ses prospectives à la baisse pour les échéances à 2040 et 2050.

L'importance de capitaliser sur les actions de prévention se traduira également dans le **renforcement des mesures autour de l'incitativité** sous toutes ses formes : tarification, collecte, communication...

L'Entente poursuivra l'intégration **des enjeux d'économie circulaire et de réemploi** dans ses réflexions et dans le cadre des diverses sensibilisations faites auprès du grand public.

## SUR LE TERRITOIRE, LA LOCALISATION ET LE DIMENSIONNEMENT

Les échanges ont permis de confirmer le bien-fondé de l'Entente intercommunale et de son périmètre, à savoir la Haute-Vienne et la Creuse. Le projet n'a pas été conçu pour accueillir des déchets d'autres territoires comme la Charente ou la Vienne.

Parmi les 4 lieux potentiels étudiés pour l'implantation d'une nouvelle UVE, celui d'Anguernaud au Palais-sur-Vienne a rencontré le plus d'hostilité de la part des habitants. Des positions favorables au maintien du site actuel ont été aussi formulées, notamment pour des raisons pratiques et économiques à travers notamment l'existence des réseaux de chaleur. Sensible aux différents arguments soulevés mais conscient de l'impossibilité de faire l'unanimité sur la localisation du site, l'Entente continuera de **privilégier la parcelle actuelle de la CEDLM** pour l'implantation d'une nouvelle UVE. Elle s'engage à conjuguer, dans le futur aménagement incluant la déconstruction de l'usine, la **transparence et la pédagogie de son activité** avec la mise en valeur de l'environnement végétal existant au service des habitants du quartier.

Le scénario préférentiel (107 000 tonnes/an) a été élaboré à partir de l'objectif ambitieux d'une réduction de 90 kg/habitant/an d'OMr entre 2010 et 2030. En lien avec le 1<sup>er</sup> enseignement et la demande de certains participants de réétudier le dimensionnement du projet, l'Entente **s'engage à réétudier un dimensionnement inférieur à 100 000 tonnes/an** en se fixant des objectifs de réduction des OMr encore plus ambitieux pour 2040 et 2050 et en réduisant l'apport de déchets tiers (refus de tri, déchets d'activité économique, encombrants incinérables...).

## SUR LES IMPACTS ET LE NOUVEAU PACTE DE CONFIANCE AVEC LES HABITANTS

L'Entente ambitionne de développer un pacte de confiance avec les habitants du territoire sur la base des 3 piliers suivants :

→ **Communication et transparence** : site internet dédié à la CEDLM, publications papier pour les riverains sur les actualités du site et information par SMS en cas d'incident.

→ **Gestion améliorée des odeurs** : déploiement d'un dispositif breveté de neutralisation des odeurs, réflexion technique à engager lors des arrêts des lignes et création d'un « observatoire des odeurs » composé de 10 à 25 riverains volontaires.

→ **Gestion améliorée du bruit** : étude sur le déploiement de silencieux permettant de réduire le bruit généré par le déclenchement des soupapes.

L'Entente s'engage à se porter volontaire si des études scientifiques complémentaires concernant **les impacts sanitaires sont lancées sur le territoire national**, par exemple sur la connaissance accrue des dioxines et furannes bromés ou les ultraparticules. De la même manière, un partenariat avec l'Université de Limoges pourrait être créé afin de travailler sur ces thématiques de recherche.

## SUR LE PROLONGEMENT DE LA DYNAMIQUE CITOYENNE INITIÉE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

L'Entente s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet pour assurer le « droit de suivi ». À ce titre, il est proposé **la création d'un comité de suivi partenarial** pour organiser des temps d'échanges réguliers.

## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

à la **réception d'informations relatives au fonctionnement** de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) et à la **création d'un observatoire des odeurs**.

Je soussigné(e), civilité:  Mme  M

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale\* : .....

Mail : .....

**Souhaite recevoir les alertes en cas d'incident par SMS (finalité T1A)**  
N° de téléphone portable : .....

**Souhaite être invité par mail en cas de réunion d'information (finalité T1b)**  
Mail : .....

**Souhaite participer à la création d'un jury de nez (finalité T2)**  
Mail : .....

## Politique de protection des données à caractère personnel

Conformément aux obligations du Règlement général sur la protection des données (RGPD), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet de traitements mis en œuvre et opérés par Limoges Métropole, responsable de traitement, pour les finalités suivantes :

### TRAITEMENT T1 : « Communication auprès des riverains de la CEDLM »

**T1A** - Permettre à Limoges Métropole, de manière directe, par le biais de son partenaire exploitant de la CEDLM ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), de communiquer auprès des riverains\* concernant le fonctionnement de la CEDLM, notamment via des alertes SMS.

**T1B** - Permettre à Limoges Métropole, de manière directe, par le biais de son partenaire exploitant de la CEDLM ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), de contacter les riverains\* afin de les inviter à des réunions d'information.

### TRAITEMENT T2 : « Traitement des données des riverains de la CEDLM dans le cadre de la constitution d'un observatoire des odeurs »

Permettre à Limoges Métropole, de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), de contacter les riverains\* concernant la création et l'animation du réseau de sentinelles sur la thématique des odeurs générées par l'installation à des fins d'amélioration continue.

### SUR LES FONDEMENTS :

→ Du consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-A du RGPD).

\* La notion de riverain est encadrée par un périmètre géographique défini par Limoges Métropole afin que les échanges d'information soient techniquement pertinents (se référer à la politique de protection des données pour la définition détaillée de cette notion de riverain).

Le détail de ces finalités, des traitements mis en œuvre par Limoges Métropole ainsi que des droits dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données sont consultables dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à la gestion de la CEDLM.

Cette politique de protection des données est consultable :

→ Sur [www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr) menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données »

→ [www.cedlm.fr](http://www.cedlm.fr)

→ Auprès de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets de Limoges Métropole.

Pour tout renseignement ou complément d'information, vous pouvez vous adresser :

→ À la Direction de la prévention et de la gestion des déchets de Limoges Métropole [craf-pqu@limoges-metropole.fr](mailto:craf-pqu@limoges-metropole.fr)

Pour exercer vos droits sur vos données comme indiqué dans la politique de protection des données, vous pouvez vous adresser :

→ Au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole [dpo@limoges-metropole.fr](mailto:dpo@limoges-metropole.fr)